Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [10]

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Valaisannes et la politique: la voie étroite

Le Valais fait figure de lanterne rouge en matière de représentation politique des femmes.

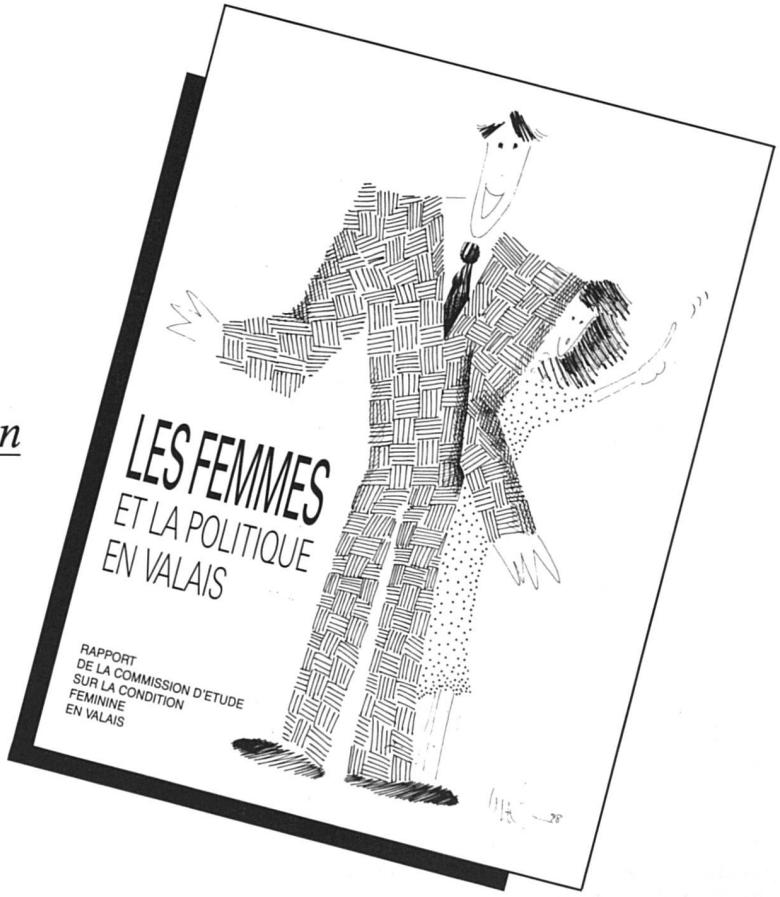

Le dernier rapport* de la Commission d'étude sur la condition féminine en Valais dresse le bilan de la participation effective des Valaisannes à la vie publique, analyse les causes profondes de leur sous-représentation à tous les niveaux de l'appareil politique et propose des remèdes à cet état de fait.

Que les femmes soient largement minoritaires, voire absentes dans tous les organes politiques, ne constitue pas à proprement parler une surprise. Depuis 1970, date de l'introduction du suffrage féminin en Valais, la tendance générale est à la stagnation des effectifs. Au classement suisse de la représentation des femmes dans les parlements cantonaux, le Valais est même en queue de liste devant Uri et Appenzell, bien sûr ! La seule véritable progression touche la fonction de vice-juge de commune (près d'un tiers des sièges en 1984) : « Il est vrai que le titre n'est pas doté d'un grand prestige. Il n'est donc pas revendiqué avec la même âpreté qu'un autre... »

Et le taux d'élues n'est pas forcément proportionnel au nombre de candidatures féminines : l'examen des élections aux conseils municipaux et généraux depuis 1972 montre que « les chances de succès des femmes demeurent régulièrement inférieures à celles des hommes » et que curieusement « plus les candidates sont nombreuses, moins on les élit, comme si l'on craignait une trop forte représentation féminine. »

Les rôles stéréotypés

Il est dans ces conditions d'autant plus regrettable de constater que la plupart des élues renoncent à leur mandat après une ou deux législatures. Pourquoi ?

Ce n'est manifestement pas en raison d'une surcharge de travail, encore que les tâches soient insuffisamment partagées : mères de famille pour la plupart (4 sur 5), exerçant une activité professionnelle (2 sur 3), elles disent disposer encore de temps pour des loisirs et des activités sociales.

Il s'agit plutôt d'une grande déception : engagées le plus souvent avec l'idée de « servir », d'apporter quelque chose de neuf, de différent (seules 8,1 % des personnes interrogées étaient décidées, dès le départ, à faire carrière), elles se voient régulièrement confinées dans les domaines sociaux, scolaires ou culturels.

Même attitude des partis politiques qui, passé le stade des grandes déclarations de principe sur une société plus juste et plus humaine, ne font rien pour favoriser l'intégration politique des femmes. Au contraire. Non seulement ils les tiennent à l'écart des différents organes, mais encore les chargent souvent des problèmes d'intendance et autres tâches subalternes.

« On ne prête qu'aux riches »

Parmi les raisons réelles et profondes de la sous-représentation féminine en politique, la Commission cite l'éducation, la répartition traditionnelle des rôles, l'insuffisante solidarité des femmes, la difficulté de s'intégrer dans un système mis en place par les hommes, particulièrement en période électorale : « La popularité des élus dépend souvent moins de leur connaissance approfondie des dossiers que de leur propension à fréquenter de multiples assemblées, de nombreux établissements publics, à rencontrer le plus grand nombre possible d'électeurs potentiels » : or la candidate adoptant un tel comportement risquerait de choquer l'électorat féminin.

Autre handicap de taille, ce que les rédactrices nomment « le filtre du pouvoir » : « Le souci des partis étant de maintenir leurs sièges ou de les renforcer, ils chercheront de préférence des candidats populaires, susceptibles d'attirer un grand nombre d'électeurs aux urnes. Le bon candidat est donc celui qui peut compter sur l'appui de nombreux citoyens ou groupes de pression » et qui a déjà derrière lui une carrière professionnelle ou politique.

La solution des quotas

Se référant à l'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale selon lequel « la loi pourvoit à l'égalité », la Commission préconise l'introduction dans la Constitution cantonale d'un quota d'élues à déterminer pour toutes les fonctions électives ainsi que pour les préfets et les magistrats de l'ordre judiciaire. Elle propose en outre aux partis politiques de fixer eux-mêmes un quota de candidatures féminines lors de chaque élection s'élevant progressivement de 30 % à 50 %.

Mesures qui devraient impérativement être complétées par une véritable volonté de changement de la part de la société entière et des femmes en particulier.

Françoise Linder

* Disponible au Département de l'intérieur.

Vaud

Quand un vaut mieux que deux

Monique Jobin-Bataillard

Claudine Pont Spreng

(thm) — L'égalité des chances n'est pas demander aux femmes d'être « aussi » professionnelles que les hommes, d'avoir la même carrière, c'est au contraire dépasser le mimétisme, permettre aux femmes d'autres plans de carrière, ne pas faire comme si sphère privée et sphère publique étaient séparées par une cloison étanche. Le temps partiel, les responsabilités collégiales sont une véritable chance pour les femmes et les hommes qui aspirent à une organisation plus équitable de la société. Mais il y a loin, dans le monde du travail, de la coupe aux lèvres. Et le refus de la candidature duelle de Monique Jobin-Bataillard et Claudine Pont Spreng à un poste de directrice d'école primaire à Lausanne, qui a été finalement attribué à un homme, montre que les autorités politiques sont loin d'être prêtes.

FS : Votre candidature duelle était-elle motivée par des raisons d'ordre familial ?

MJB : Non. Postuler en duo, c'était avant tout avoir l'énergie suffisante pour mener à bien une direction dont les priorités sont pédagogiques. La collaboration entre enseignant-e-s nous apparaissait aussi comme un moyen de lutter contre l'individualisme. Une direction en duo permet d'échanger idées, propositions et réalisations. Cette réflexion pédagogique et administrative s'avérait d'autant plus nécessaire que le poste est nouvellement créé.

FS : Quels étaient les autres avantages d'une direction bicéphale ?

CPS : Outre une meilleure garantie de l'efficacité et de l'objectivité, elle permettait de lutter contre une certaine inertie de l'école. Un poste à temps partiel aurait permis, sans perturber la bonne marche de l'établissement, que les directrices aient du temps pour une formation continue. Nous aurions pu affiner la réflexion sur des thèmes pédagogiques et para-scolaires, faire profiter le corps enseignant de cet enrichissement.

FS : Pour cinq postes mis au concours il n'y a eu que sept candidatures féminines contre treize masculines. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

CPS : En effet, alors que le corps enseignant primaire est féminisé à 99 %, on pourrait trouver étonnant que les candidatures masculines soient les plus nombreuses, mais la charge est trop lourde pour nombre de femmes. J'ai un enfant de deux ans et demi. J'ai donc une double fonction : professionnelle et maternelle. Je devrais pouvoir les concilier, faire que l'une enrichisse l'autre. Pour beaucoup de femmes, cela reste impossible. On veut que les femmes procréent mais ensuite elles doivent choisir entre rester à la maison ou accepter une activité professionnelle déqualifiée par rapport à leur formation. Les structures sociales

Nestlé s'intéresse à l'alimentation de l'homme

Les besoins nutritionnels de l'homme ne sont pas identiques pour chaque groupe ethnique. Les habitudes alimentaires n'évoluent que lentement.

Afin de mieux définir la réponse à ces besoins et comprendre l'évolution de ces traditions, Nestlé a consenti des investissements importants dans la recherche alimentaire et le développement de nouveaux produits.

Nestlé cherche à préserver les qualités des matières premières pour les transformer en aliments de bonne conservation.

Le Centre de Recherche Nestlé en Suisse rassemble et analyse des informations sur les produits et les habitudes alimentaires dans le monde. Les connaissances acquises permettent à Nestlé d'améliorer constamment la qualité de ses produits.

Nestlé

investit dans la recherche aujourd'hui pour les besoins en nourriture de demain.

font l'impasse sur le rôle maternel, sur la double journée.

FS : Vos curriculum vitae montrent que vous avez toutes deux une formation universitaire. N'est-il pas dommage qu'elle ne soit pas rentabilisée ?

MJB : On peut se demander ce que signifie l'investissement dans la formation des femmes, qu'il soit personnel, ou financier pour la société, quand il n'est ni véritablement rentabilisé ni exploité. N'y a-t-il pas contradiction entre favoriser l'égalité des chances au moment de la formation professionnelle et discriminer, dans le monde du travail, les femmes qui ont charge de famille ?

CPS : Il n'est pas certain que nos diplômes nous aient aidées. Les femmes doivent être sérieuses mais ne pas faire peur par « trop de qualifications ». Nous avions, par exemple, misé sur le professionnalisme de notre dossier, la rigueur de notre présentation. Nous avons mésestimé la part de l'irrationnel, du politique.

FS : Vous avez mentionné des buts pédagogiques. Aviez-vous une visée politique, féministe ?

MJB : Pas clairement définie, ni exprimée, mais la formule du duo, à tous les niveaux de la hiérarchie, veut ouvrir des perspectives sur une organisation du travail où hommes et femmes peuvent se répartir équitablement les responsabilités éducatives, professionnelles et collectives de service à la communauté. Elle propose une vision plus intégrée de la personne et, en particulier, une continuité dans la vie professionnelle des femmes qui dépasserait la conception fragmentée où les tranches de vie — formation, activité professionnelle, maternité, éducation des enfants, reprise d'une activité professionnelle — de par leur étanchéité, ne pouvaient guère, entre elles, être porteuses d'expériences.

Vaud

Comment améliorer les EMS ?

(sch) — Développée en novembre 1986, une motion d'**Adeline Jeanneret** demandait l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers des établissements médico-sociaux (EMS). En février 1987, le Grand Conseil décidait de prendre en considération une partie de la motion, partie relative aux mesures à envisager pour améliorer la vie quotidienne en EMS et les méthodes de gestion. Le rapport du Conseil d'Etat en réponse à cette motion vient de sortir, et le moins qu'on puisse dire c'est que les dix petites pages de ce rapport ne satisfont guère la motionnaire, qui l'accepte cependant, ayant la garantie qu'un rapport complémentaire des deux départements concernés (Santé publique et Prévoyance sociale) sera présenté au printemps 1989.

Depuis qu'elle a déposé sa motion, la députée socialiste ne cesse de recevoir des témoignages de pensionnaires d'EMS mal soignés ou même maltraités, de familles indignées de constater les pratiques de certains EMS : ici on lève les vieillards à quatre heures du matin pour les doucher parce que la veilleuse doit décharger l'infirmière du jour, ailleurs on les couche avant 17 h par un jour de grand soleil, ailleurs encore on oublie de leur donner à souper ; là ce sont les trente pensionnaires qui ont des escarres faute de soins ; là-bas on facture des pampers à des personnes qui n'en ont pas besoin ; dans un autre EMS, on les réutilise ! Tout cela est-il admissible ? Intolérable aussi que des aides soignantes (peu payées) paient de leur poche des biscuits pour accompagner le thé de petites dames... affamées !

Le Conseil d'Etat (CE) reconnaît dans son rapport que « les plaintes reçues par l'autorité sanitaire se sont faites de plus en plus nombreuses », pourtant bien des pensionnaires (ou leurs familles) n'osent pas se plaindre craignant des représailles. La plupart des plaintes concernent des établissements non conventionnels (n'ayant pas adhéré à la Convention vaudoise d'hospitalisation). Pour améliorer la situation, le CE se propose d'intensifier la surveillance sans augmenter toutefois le nombre d'inspecteurs comme le demandait la motionnaire ; il propose des mesures tendant à améliorer la formation du personnel. Relevons là un point positif : la possibilité d'une formation d'aide hospitalière en emploi pour des personnes plus âgées bien motivées (formation qui a déjà donné de bons résultats). Le CE compte sur les associations professionnelles pour inciter leurs membres à la qualité, en constituant par exemple des « cercles de qualité » ou en fixant des critères qualitatifs pour l'adhésion de nouveaux membres. Le CE mise sur l'émulation et la concurrence : il faut construire de nouveaux EMS pour assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. (Il est vrai qu'actuellement les listes d'attente sont longues !)

Tout cela, ce sont des mesures à long terme, nous dit la motionnaire, alors qu'il y aurait des dispositions à prendre tout de suite pour que cessent certaines pratiques scandaleuses ; il faut un contrôle plus grand, ce qui n'est pas synonyme de police, mais d'« appui » des responsables d'EMS souvent débordés.

Et puisqu'il y a une majorité de femmes dans ces EMS, ajoute-t-elle, c'est « notre » problème, il faut que les femmes en prennent conscience.

Vaud

L'assurance maternité refait surface

(pbs) — *Après le rejet, le 6 décembre 1987, de l'assurance maternité, le Conseil fédéral a accepté, sous forme de postulats, deux motions demandant qu'on accorde au moins une protection aux femmes qui travaillent. Il a renvoyé aux cantons la responsabilité de trouver les moyens d'améliorer la situation. Il pense qu'une réglementation fédérale ne pourrait prévoir des allocations que pour des femmes de conditions relativement modestes. C'est déjà dans ce sens que se sont orientés les cantons de Schaffhouse, Zoug et Saint-Gall. Toutefois, l'Office fédéral des assurances sociales redoute qu'on en arrive à une multiplication de solutions cantonales disparates. On songe donc à prévoir quelques directives générales que les cantons seraient invités à observer. Le sujet n'a pas encore été abordé par la conférence des directeurs cantonaux des œuvres sociales.*

Photo de Jean-Pierre Landenberg tirée du livre « Prière joindre photo qui sera retournée » (Editions Intervalles).

(sch) — Au premier jour de la session de septembre du Grand Conseil vaudois était développée une motion demandant au Conseil d'Etat d'étudier **« un système d'allocations à verser aux mères ou aux pères qui ont des difficultés financières lors de la naissance d'un enfant ».**

On a beaucoup dit, après l'échec du 6 décembre dernier, que la loi proposée était un trop gros morceau et que les oppositions aux diverses parties de cet édifice s'étaient additionnées ; mais le référendum avait bel et bien été lancé contre l'assurance maternité : on ne voulait pas d'un prélèvement supplémentaire de 0,3 % sur tous les salaires, ni de prestations à toutes les mères. Or, comme le disait Vital Darbellay dans ces colonnes avant la votation, lorsqu'il s'agit de rentes AVS ou d'allocations perte de gain « on ne s'occupe guère de savoir si le destinataire en a besoin ou non ». (FS, nov. 1987.)

Aujourd'hui, on assiste à de timides tentatives d'introduire sur le plan cantonal un système d'assurance maternité qui soit fonction de la situation financière des parents.

C'est dans cette ligne que s'inscrit la motion de **Janine Coderey,** qui se réfère à une étude de l'Institut des sciences économiques de l'Université de Fribourg sur les revenus familiaux : la charge du premier enfant est de 24 % du revenu de référence choisi pour un couple, alors qu'elle est légèrement supérieure au coût d'un deuxième adulte pour une famille monoparentale. Le Grand Conseil a accepté une forme de soutien à la famille en introduisant le quotient fami-

lial dans sa loi d'impôt, la charge fiscale d'un couple avec enfant étant ainsi allégée. La naissance d'un enfant peut cependant être parfois synonyme de détresse financière, et c'est dans de tels cas que la députée libérale demande une intervention de l'Etat.

Rappelons que trois fois déjà le problème de l'assurance maternité a été soulevé au Grand Conseil vaudois : en 1966 par **Violette Parisod,** députée socialiste ; en 1976 par **Danielle Perrin,** députée radicale ; en 1978 par **Anne-Catherine Menétrey,** députée popiste. Le Conseil d'Etat répondit aux trois motions en même temps, en 1983, alors que ces trois femmes ne faisaient plus partie du Grand Conseil ! « Cette question, disait le Conseil d'Etat, relève de la loi fédérale en cas de maladie et d'accident. Si, dans le principe, le Conseil d'Etat est d'accord avec les motionnaires que cette assurance maternité doit être profondément modifiée, il relève cependant qu'il s'agit d'une question qui est de la compétence fédérale. (...) Certes le canton pourrait envisager lui-même une législation sur ce point, mais il lui faudrait, pour cela, légiférer dans le cadre d'une assurance obligatoire généralisée. »

Janine Coderey devra-t-elle attendre aussi longtemps que ses collègues pour avoir une réponse à sa motion ? Quel sera le contenu de cette réponse ? Sera-ce un premier pas vers la solution du problème ? Et faudra-t-il attendre — comme pour le suffrage féminin — qu'une majorité de cantons aient légiféré partiellement pour qu'on réalise enfin la promesse de l'article 34 quinquies de la Constitution fédérale ?

Groupes ORPER à Lausanne

S'exprimer par le théâtre

(srl) — Créés dans la foulée du mouvement d'émancipation des années septante, les groupes d'orientation personnelle ORPER ont offert à d'innombrables femmes la possibilité, comme on disait alors, de prendre conscience de leur oppression, de s'interroger sur leur identité et de se redéfinir selon des critères qui leur étaient propres. A Lausanne, le Centre de liaison des Associations féminines vaudoises a mis sur pied de tels groupes pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, la situation a bien changé. Plus indépendantes de leur cercle familial, et cela qu'elles soient travailleuses ou ménagères, plus confiantes en elles-mêmes et en la valeur de leur expérience, les femmes semblent avoir de moins en moins besoin de lieux spécifiques pour partir à la recherche d'elles-mêmes. D'où une certaine désaffection pour les groupes ORPER qui, il y a une dizaine d'années, faisaient le plein de participantes.

Anne-Lise de Rham, licenciée en pédagogie et spécialisée en expression théâtrale, est cependant convaincue que de nombreuses activités de communication des femmes dans notre société actuelle (devant le préau de l'école, à la piscine, au club de gymnastique) ne sont que des palliatifs qui ne permettent guère d'aborder en profondeur les véritables problèmes. C'est la raison pour laquelle, avec Anne-Claude Liardet, licenciée en sciences sociales et politiques, elle a proposé au CLAF de mettre sur pied un cours ORPER d'un nouveau genre, sous la forme d'un atelier d'expression théâtrale.

Cet atelier débutera le samedi 29 octobre toute la journée et se poursuivra en soirée tous les mardis jusqu'au 6 décembre. Basé sur la méthode d'Augusto Boal, née en Amérique latine mais adaptée à la culture européenne, il comportera des jeux et des exercices destinés à la fois à faciliter la perception de ses propres sensations et à s'ouvrir à la rencontre des autres, et utilisera les deux techniques du théâtre-image (sculptures vivantes) et du théâtre-forum (mise en scène de situations de la vie quotidienne et/ou personnelle) en vue de « transformer le spectateur en acteur ».

« Cette méthode, explique Anne-Lise de Rham, présente l'avantage de permettre aux participantes d'exprimer leurs problèmes de manière indirecte, au second degré, par la mise en commun des expériences et leur réinterprétation. Son caractère ludique permet d'éviter l'écueil d'une trop grande littéralité, comme cela se passe en revanche dans le psychodrame. »

L'atelier coûte 230 francs, avec une finance d'inscription non remboursable de 50 francs. Inscription quinze jours au plus tard avant le début de l'atelier, auprès du CLAF, Maison de la Femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.

Bienne

L'administration sous la loupe de F-Info

(fvk) — C'est le 8 mars 88 qu'a été fondée à Bienne F-Info avec l'idée de créer dès que possible un bureau pour les droits des femmes. Depuis lors, F-Info n'est pas restée inactive, et elle vient de publier son premier bulletin d'informations.

Parmi ses inquiétudes, F-Info se demande comment appliquer concrètement à Bienne « Des paroles aux actes » (cf. notre dossier de ce mois). En effet, sous ce slogan dynamique se présente un projet national de promotion des femmes soutenu par des administrations, (dont la Ville de Genève), des banques et des entreprises. Mais comme toujours, il y a un fossé entre le projet et la réalité.

F-Info a donc procédé à l'analyse de la répartition des femmes et des hommes dans la pyramide des postes et des salaires de l'administration biennoise. Selon les statistiques de l'emploi de l'administration communale biennoise pour 1987, on découvre que sur dix postes non ou peu qualifiés, neuf sont occupés par des femmes et un par un homme. Par contre, dans les catégories supérieures, on ne trouve qu'une femme pour dix-neuf hommes. Conclusion de F-Info : « Nous sommes bien loin d'une égalité des chances : ni intérêt du travail, ni salaire correspondant, ni reconnaissance sociale. La promotion des femmes, la revalorisation des postes « féminins » restent à faire. » Une interpellation a donc été adressée aux autorités de la ville de Bienne sous le thème « Embauche de femmes : quels progrès ? » Une motion a également été déposée demandant la création d'une commission pour passer de la parole aux actes.

En parallèle, F-Info enquête également sur les violences faites aux femmes et se demande quelle prise en charge proposer. Signalons enfin que F-Info se réunit régulièrement le quatrième jeudi de chaque mois, rue Haute 4, à Bienne. Toutes les femmes intéressées y sont bien sûr les bienvenues.

FEMMES SUISSES

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 45.–

NOM : Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Agenda

3e Semaine féminine de musique

Elle se tiendra du 9 au 16 octobre dans l'ancien établissement thermal du Val Sinestra (Engadine). Son but est d'initier davantage de femmes au jazz et à la musique rock. Renseignements : FramaMU, Mattengasse 27, 8005 Zurich.

Union féminine Coop

L'union féminine Coop Suisse offre un grand choix de stages et de cours dans sa maison de formation et de vacances à Mümliswil, dans le Jura soleurois. Par exemple : dentelles aux fuseaux, du 30 octobre au 5 novembre ; peinture naïve, du 28 au 30 octobre et du 31 octobre au 2 novembre. Renseignements : (061) 20 71 72. Francophones bienvenues !

Ateliers d'écriture

● L'atelier d'écriture de la Librairie l'Inédite (26, av. Card.-Mermillod, 1227 Carouge) reprend ce 5 octobre. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Renseignements : (022) 29 38 61, ou (022) 86 63 64.

● Mary-Anna Barbey propose un atelier d'écriture hebdomadaire, pour découvrir ou retrouver une écriture personnelle, à l'Université populaire de Lausanne, le lundi soir, de 19 à 22 h, en 10 séances, à partir du 31 octobre. Prix : 240 fr. Inscriptions au (021) 22 43 48.

Centres de liaison suisses à Lausanne

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises reçoit, le *vendredi 21 et le samedi 22 octobre, à Lausanne, l'assemblée générale des présidentes des centres de liaison suisses.* Celles qui souhaitent participer à ces deux journées confédérales, qui seront agrémentées par différentes animations touristiques et culturelles, peuvent demander le programme détaillé au CLAF vaudois, Eglantine 6, 1006 Lausanne.

Femmes universitaires vaudoises

L'*Assemblée générale* de l'Association vaudoise des femmes universitaires aura lieu *le 26 octobre, à 18 h 30,* rue de Bourg 15, à Lausanne. Après l'assemblée, Mme Michelette Rossier-Menthonnex parlera de *« Igor Markévitch, compositeur ».*

Centre de liaison du Jura

Le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes tiendra son *assemblée générale des délégués le vendredi 28 octobre, à 18 h 30,* au Restaurant du Soleil à Delémont. Après la partie statutaire, conférence publique de Mme Marie-José Chevalley, licenciée en droit, chargée de cours à l'Université de Genève, sur le thème : *« L'AVS et les femmes ».*

Genève

Harcèlement sexuel en justice

(mm) — Verdict non rendu le 13 septembre dernier au Tribunal des prud'hommes genevois qui devait statuer sur la plainte contre son ex-employeur d'une ouvrière, victime de harcèlement sexuel (voir

«Femmes suisses» d'août-septembre). Devant une salle comble, les juges ont longuement interrogé les deux parties, avant de suspendre l'audience. Ils ont en effet estimé nécessaire d'ordonner la comparution du chef d'atelier mis en cause, ainsi que du chef du personnel. Affaire à suivre.

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.
Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.
Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG